

Discours de John F. Kennedy sur l'aide-mémoire soviétique concernant l'Allemagne et Berlin (19 juillet 1961)

Légende: Le 19 juillet 1961, le président américain John F. Kennedy dénonce les propositions contenues dans l'aide-mémoire soviétique du 4 juin 1961 relatif au statut de la ville de Berlin.

Source: Berlin 1961, Document publié par le Département d'Etat 25 août 1961. Paris: Ambassade des États-Unis, 28.08.1961. 42 p. p. 17-19.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_john_f_kennedy_sur_l_aide_memoire_sovietique_concernant_l_allemande_et_berlin_19_juillet_1961-fr-abfef6ae-66d1-48f4-8863-0568dcd238ad.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Discours de John F. Kennedy sur l'aide-mémoire soviétique concernant l'Allemagne et Berlin (19 juillet 1961)

En consultation et plein accord avec ses alliés britannique et français, ayant bénéficié des opinions de la République Fédérale d'Allemagne et après consultation avec les autres gouvernements membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les Etats-Unis ont remis lundi dernier, par l'intermédiaire de leur ambassade à Moscou, leur réponse à l'aide-mémoire sur l'Allemagne et sur Berlin reçu le 4 juin dernier du gouvernement soviétique. Notre réponse parle par elle-même et adopte ce que je crois être une position irréfutable, tant du point de vue légal que du point de vue moral et politique. Dans cette déclaration j'aimerais expliquer à la population américaine et à la population mondiale les principaux thèmes cachés sous le langage quelque peu conventionnel de la diplomatie.

L'aide-mémoire soviétique est un document qui parle de la paix mais menace de la troubler. Il parle de mettre fin à la situation anormale en Allemagne mais insiste pour rendre permanente sa division anormale. Il se réfère à l'alliance que les Quatre Puissances conclurent lors de la Deuxième Guerre Mondiale mais cherche une abrogation unilatérale des droits des Trois autres Puissances. Il demande la conclusion de nouveaux accords internationaux tout en préparant la violation d'accords existants. Il offre certaines assurances tout en prouvant clairement qu'on ne peut se fier aux assurances soviétiques antérieures. Il prétend se soucier des droits des citoyens de Berlin-Ouest tout en cherchant à les soumettre à une domination immédiate ou future d'un régime qui n'autorise aucune autodétermination. Trois faits simples apparaissent clairement :

1 - La paix règne aujourd'hui à Berlin, en Allemagne et en Europe. Si cette paix est détruite par une action unilatérale de l'Union soviétique, ses dirigeants porteront une lourde responsabilité devant l'opinion mondiale et devant l'Histoire.

2 - Aujourd'hui la population de Berlin-Ouest est libre. Dans ce sens, Berlin-Ouest est déjà une "ville libre" - libre de choisir ses propres dirigeants, et libre de jouir des droits humains fondamentaux réaffirmés dans la Charte des Nations Unies.

3 - Aujourd'hui la présence continue à Berlin-Ouest des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France provient d'un droit légal évident, découlant de la guerre et reconnu dans plusieurs accords signés avec l'Union soviétique, et est fortement soutenue par une écrasante majorité des habitants de cette ville. Leur liberté dépend de notre exercice de ces droits – exercice qui est par conséquent une obligation politique et morale aussi bien qu'un droit légal. Attendu que ces droits, comprenant le droit d'accès à Berlin, n'ont pas été accordés par l'Union soviétique, ils ne peuvent être résiliés par une quelconque action unilatérale de l'Union soviétique. Ils ne peuvent être touchés par un prétendu "traité de paix" concernant une partie seulement de l'Allemagne et conclu avec un régime qui est la propre création de l'Union soviétique - un régime qui n'est pas le représentant librement choisi de la totalité ou d'une partie de l'Allemagne et qui ne jouit pas de la confiance des 17 millions d'Allemands de l'Est. Le flux ininterrompu de réfugiés allemands passant de l'Est à l'Ouest témoigne éloquemment de ce fait.

Les Etats-Unis ont été prêts dès la fin de la guerre, et sont prêts aujourd'hui à conclure, avec leurs alliés de la Deuxième Guerre Mondiale, un traité de paix librement négocié couvrant toute l'Allemagne et basé sur la volonté librement exprimée de tout le peuple allemand. Nous n'avons jamais suggéré que - en violation du droit international et des accords antérieurs des Quatre Puissances - nous pourrions négocier légalement un règlement avec une partie seulement de l'Allemagne ou sans la participation des autres principaux Alliés de la Deuxième Guerre Mondiale. Nous ne voyons aucune raison valable pour laquelle le gouvernement soviétique serait maintenant fondé à croire que les droits des Puissances occidentales découlant de la capitulation de l'Allemagne nazie pourraient être invalidés par une telle action de l'Union soviétique.

Les Etats-Unis n'ont cessé de poursuivre l'objectif d'un traité de paix juste et couvrant toute l'Allemagne, depuis le jour où il suggérèrent, en 1946, qu'une commission spéciale fût créée à cet effet. Nous reconnaissons toujours qu'une modification est souhaitable, mais ce devrait être une modification dans le sens d'une liberté de choix plus grande, et non pas amoindrie, pour la population de l'Allemagne et de Berlin.

Le plan de paix occidental et la solution relative à l'ensemble de Berlin proposée à Genève en 1959 par les Alliés occidentaux constituaient des offres pratiques et constructives pour obtenir en Europe centrale un règlement équitable de ce genre. Notre objectif n'est pas de perpétuer notre présence en Allemagne ou à Berlin. Notre objectif, c'est de perpétuer la paix et la liberté pour les habitants de ce pays et de cette ville.

Mais l'Union soviétique a paralysé tous les progrès vers la conclusion d'un juste traité basé sur l'autodétermination du peuple allemand et a accru, au contraire, les tensions mondiales créées par ce problème. Le blocus soviétique de Berlin en 1948, la note soviétique du 27 novembre 1958 et l'aide-mémoire soviétique plus récent du 4 juin 1961 ont considérablement perturbé la tranquillité dans cette région.

Le sens véritable de l'aide-mémoire du 4 juin est que Berlin-Est, qui est une partie de la ville conformément au statut des Quatre Puissances, serait absorbé officiellement par la prétendue "République Démocratique Allemande", tandis que Berlin-Ouest, tout en étant appelé "ville libre" perdrait la protection actuellement assurée par les Puissances Occidentales et se trouverait soumis à la volonté d'un régime totalitaire. Son dirigeant, M. Ulbricht, a fait clairement comprendre son intention, lorsque ce prétendu "traité de paix" serait signé, de freiner les communications de Berlin-Ouest avec le monde libre et d'étouffer la liberté dont la ville jouit actuellement.

La région qui vient ainsi d'être soumise à nouveau à la menace soviétique d'une tension accrue ne pose aucun danger quel qu'il soit à l'encontre de la paix ou de la sécurité d'aucune nation. Le monde sait qu'il n'y a aujourd'hui aucune raison pour qu'une crise se produise à Berlin, et que, si une crise surgit, elle sera provoquée par la tentative du gouvernement soviétique d'empiéter sur les droits des autres et de fabriquer de toutes pièces des tensions. Le gouvernement soviétique mésuse en outre des mots "liberté" et "paix". Car, comme le précise notre réponse, la liberté et la paix ne sont pas que des mots - pas plus qu'elles ne peuvent être réalisées uniquement par des mots et des promesses. Elles représentent un état de fait.

Une ville ne devient pas libre simplement parce qu'on l'appelle une "ville libre". Car, pour être libre, une population ou une ville doit se voir donner la possibilité, sans être soumise à une pression économique, politique ou policière, de faire son propre choix et de vivre sa propre vie. La population de Berlin-Ouest jouit actuellement de cette liberté. L'objectif de notre politique, c'est qu'elle continue à en jouir.

La paix ne découle pas automatiquement d'un "traité de paix". La paix règne en Allemagne aujourd'hui, bien que la situation y soit "anormale". Un "traité de paix" exerçant un effet néfaste sur la vie et les droits de millions d'individus n'apportera pas la paix. Un "traité de paix" tentant d'exercer un effet néfaste sur les engagements solennels des Trois Grandes Puissances n'apportera pas la paix. Nous demandons instamment une fois de plus au gouvernement soviétique de reconsidérer sa ligne de conduite, de reprendre la voie de la coopération constructive qu'il déclare si souvent désirer et de travailler, de concert avec ses alliés de la deuxième guerre mondiale, à la réalisation juste et durable d'un règlement des questions toujours pendantes découlant de ce conflit.